



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	32	10	7

**OBJET : 15-1 - STATIONNEMENT
- DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
PARC EN OUVRAGE DE LA
MEDIATHEQUE - EXTENSION DE
LA GRATUITE (EN FRANCHISE) DU
STATIONNEMENT A LA 2EME HEURE
DURANT LES SAMEDIS - AVENANT
N° 6 AVEC LA SOCIETE EFFIA
CONCESSIONS - AUTORISATION DE
SIGNATURE**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

306649

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 30 SEP 2019

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 30 SEP 2019

Par délégation du Maire,
L'Attachée territoriale,



S. MIGLIORE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 27 septembre 2019

Le vendredi 27 septembre 2019 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 20/09/19, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. André-Luc SEITHER, M. Yves DAHAN, Mme Khéra BADAOU-HUGUENIN-VILLEMEN, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Alexia MISSANA, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Marina LONVIS
Mme Martine SAVALLI à Mme Anne-Marie BOUSQUET
Mme Jacqueline BOUFFIER à M. Yves DAHAN
M. Michel GASTALDI à M. Henri CHIALVA
M. Bernard MONIER à M. Patrice COLOMB
Mme Carine CURTET à M. Gérald LACOSTE
M. Bernard DELIQUAIRE à Mme Françoise THOMEL
M. Eric PAUGET à M. Jean LEONETTI
Mme Rachel DESBORDES à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
Mme Agnès GAILLOT à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP

Absents : Mme Anne-Marie DUMONT, M. Mickael URBANI, M. Matthieu GILLI, M. Tanguy CORNEC, M. Lionel TIVOLI, Mme Marine VALLEE, M. Louis LO FARO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

15-1 - STATIONNEMENT - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PARC EN OUVRAGE DE LA MEDIATHEQUE - EXTENSION DE LA GRATUITE (EN FRANCHISE) DU STATIONNEMENT A LA 2EME HEURE DURANT LES SAMEDIS - AVENANT N° 6 AVEC LA SOCIETE EFFIA CONCESSIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC
DEPLACEMENTS URBAINS - STATIONNEMENT - INFRASTRUCTURES
COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

La Commune a confié par convention de délégation de service public à la société EFFIA CONCESSIONS la gestion du parking de la Médiathèque pour une durée de 15 ans à compter du 2 juin 2006.

Conformément aux dispositions en matière de délégation de service public, cette convention stipule les tarifs à la charge des usagers et précise l'incidence sur ces tarifs des paramètres ou indices qui déterminent leur évolution.

Alors qu'auparavant, la tarification fixée dans le parking de la Médiathèque prévoyait la gratuité (en franchise) pour une demi-heure de stationnement, dans le cadre de la nouvelle politique de stationnement mise en œuvre, la Commune a étendu par délibération en date du 18 mai 2018 la gratuité (en franchise) jusqu'à une heure de stationnement dans les parkings en ouvrage à partir du 1^{er} octobre 2018.

Afin de favoriser l'activité commerciale de centre-ville pendant les fêtes de fin d'année, la Commune a étendu par délibération en date du 16 novembre 2018 la gratuité (toujours en franchise) jusqu'à deux heures de stationnement dans les parkings en ouvrage durant les cinq samedis du mois de décembre 2018.

Cette mesure s'étant avérée un véritable succès en termes d'attractivité et de dynamisme du centre-ville, la Commune souhaite pérenniser cette action dans le temps et étendre la gratuité (en franchise) jusqu'à la deuxième heure de stationnement durant tous les samedis à l'exception de ceux des mois de juillet et d'août lesquels bénéficient déjà de la fréquentation touristique.

Afin de mettre en œuvre cette extension de la gratuité (en franchise) jusqu'à deux heures de stationnement durant tous les samedis à l'exception de ceux des mois de juillet et d'août dans le parking de la Médiathèque, il convient de modifier par un avenant, lequel portera le n°6, la convention de délégation de service public susvisée.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2224-2 du Code général des Collectivités territoriales, cet avenant, en plus d'étendre la gratuité (en franchise) jusqu'à deux heures de stationnement durant les cinq samedis du mois de décembre 2018 au parking de la Médiathèque, fixe les règles de calcul et les modalités de versement des dépenses du service prises en charge par la Commune.

Ainsi, la Commune versera au délégataire une compensation strictement égale au manque à gagner liée directement à cette sujétion tarifaire ponctuelle.

Pour information, le montant total de cette compensation est estimé de l'ordre de 12 000 € TTC, sur la base des derniers chiffres dont dispose la Commune.

Bien que l'article L. 1411-6 du Code général des Collectivités territoriales ne trouve pas à s'appliquer en l'espèce, la commission de délégation de service public a été saisie pour information le 19 septembre 2019. A cette occasion, la commission a donné un avis favorable à ce projet.

OUI CET EXPOSE
APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL
A la majorité par 40 voix POUR sur 42 (2 contre : Mme MURATORE et M. AUBRY)

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°6 à la convention de délégation de service public à la société EFFIA CONCESSIONS ayant pour objet d'étendre au parking de la Médiathèque la gratuité (en franchise) du stationnement à deux heures durant tous les samedis à l'exception de ceux des mois de juillet et d'août ;

15-1 - STATIONNEMENT - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PARC EN OUVRAGE DE LA MEDIATHEQUE -
EXTENSION DE LA GRATUITE (EN FRANCHISE) DU STATIONNEMENT A LA 2EME HEURE DURANT LES SAMEDIS -
AVENANT N° 6 AVEC LA SOCIETE EFFIA CONCESSIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC
COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
DEPLACEMENTS URBAINS - STATIONNEMENT - INFRASTRUCTURES

- **FIXE** les modalités de la compensation financière à l'euro versée par la Commune à la société EFFIA
CONCESSIONS.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.15-1 - STATIONNEMENT - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PARC EN OUVRAGE DE LA MEDIATHEQUE - EXTENSION DE LA GRATUITE (EN FRANCHISE) DU STATIONNEMENT A LA 2EME HEURE DURANT LES SAMEDIS - AVENANT N. 6 AVEC LA SOCIETE EFFIA CONCESSIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Date de transmission de l'acte : 30/09/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 30/09/2019

Numéro de l'acte : lmc1732549 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20190927-lmc1732549-DE

Date de décision : 27/09/2019

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.2. Délégation de service public